RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

SISA
SERVICE
HÉBERGEMENT



ADSEA 86
31, Avenue Pierre Abelin
86100 Châtellerault
05 49 02 17 00
sisa@adsea86.fr

ADSEA 86

1 Présentation générale du Pôle

2 Bilan de l'année 2025

3 Perspectives 2026

1 Présentation générale du Pôle

Le SISA (Service d'Insertion Sociale pour Adultes) s'articule autour de deux services :

- **Service Hébergement** : CHRS diffus, ASLL, AVDL, IML, ALT, Hébergement d'Urgence & ALT Personnes Victimes de Violences Conjugales (VVC), Placement Extérieur, Collectif Mobilier,
- **Service Mobilité** : Auto-école associative, location solidaire, conseil en mobilité, auto-école sociale itinérante et une Plate forme départementale à la mobilité (Mobi'Vienne).

Des équipes au service de l'accompagnement des personnes engagées dans un parcours d'insertion axé vers le logement et / ou la mobilité.
L'équipe de Mobi'Vienne est intégrée aux temps de travail spécifiques liés à la mobilité comme les réunions de service du pôle mobilité, les échanges de pratiques, les espaces pédagogiques (construction d'outils, gestion BEKO, etc).
Le SISA et l'association organisent des temps de formation communs à l'ensemble des salariés.

Ce rapport d'activité présente le pôle hébergement.
Pour le Service Mobilité et Mobi'Vienne, des rapports d'activité spécifiques sont également réalisés.

LES MISSIONS DES SERVICES



La structuration de l'établissement SISA vise à proposer un accompagnement complet cherchant à soutenir le processus d'insertion recherché, qu'il soit social ou professionnel, et pour lequel il est démontré que le logement et la mobilité en sont des éléments fondamentaux.

1 Le service Mobilité

Il a pour objectif de rechercher des solutions pour une mobilité autonome et pérenne des habitants de l'agglomération de Châtellerault afin de favoriser leur insertion professionnelle.

Il propose une offre de services diversifiés :

Conseil, information et accompagnement à la mobilité (rendez-vous personnalisé et participation à des ateliers collectifs),
Auto-école sociale et auto-école sociale itinérante sur l'agglomération châtelleraudaise,
Location solidaire, scooters thermiques et électriques, mobylettes, vélos, voitures et une voiturette électrique,
Cyclo-école, apprentissage du vélo.

L'équipe du pôle mobilité est composée d'enseignants de conduite, de conseillers en mobilité, de mécaniciens, de secrétaires et de personnels d'encadrement.

Cette activité est soutenue financièrement par le FSE, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Vienne et l'Agglomération de Grand Châtellerault.

Ponctuellement en fonction des projets, des financements complémentaires permettent de développer des actions et/ou d'expérimenter de nouveaux projets, comme par exemple des crédits « Plan Pauvreté » en 2022/2023 ou des soutiens de Fondations (Caisse d'Epargne/Fondation Territoriale de la Vienne).

2 Le service Hébergement

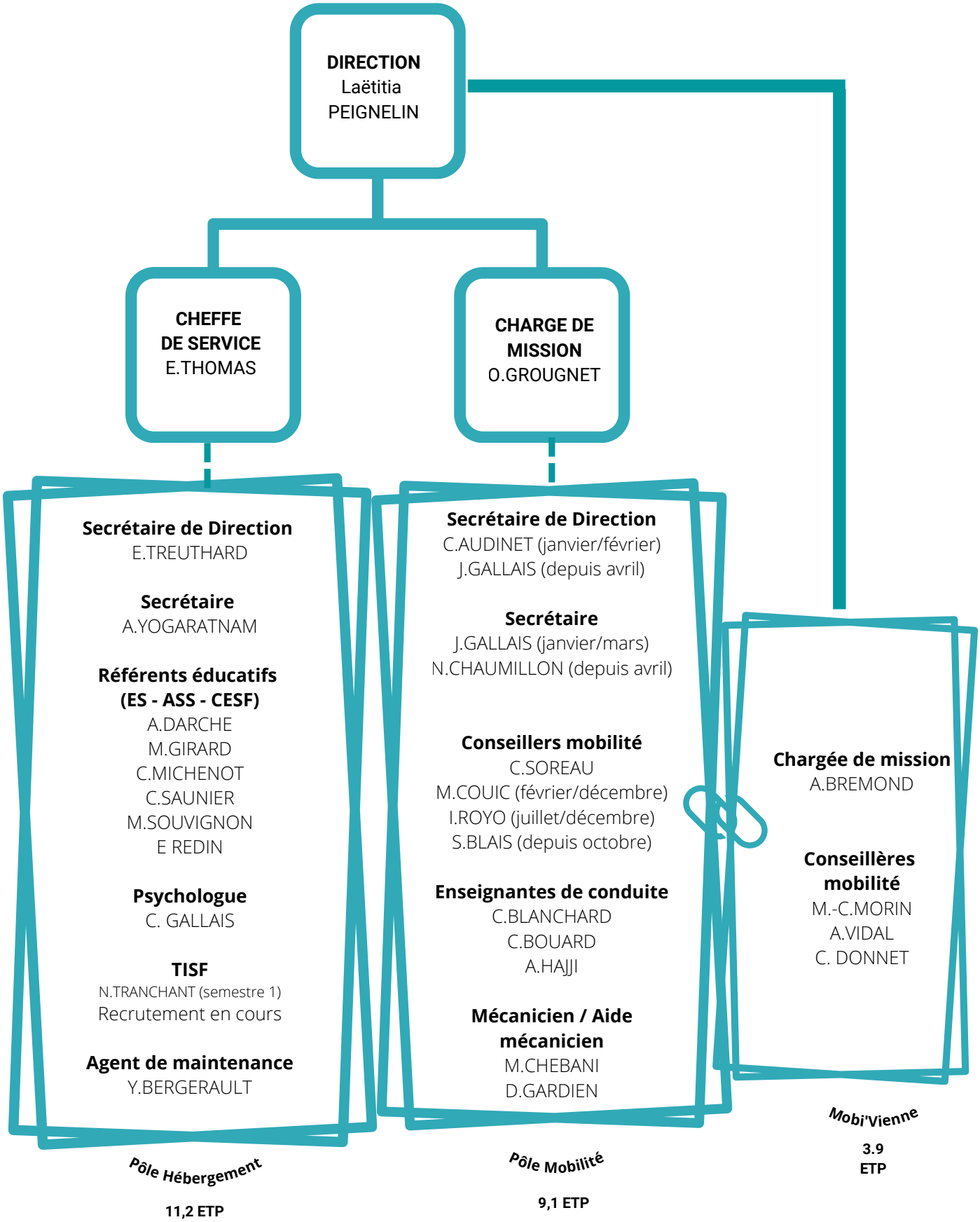
Il a pour objectif de proposer différentes solutions aux personnes en difficulté avec le logement, que ce soit pour y accéder, s'y maintenir ou plus simplement pour habiter :

Le **CHRS**, qui a pour vocation d'héberger dans l'objectif de faire valoir les droits et l'accès au logement. Il assure un accompagnement social et éducatif afin de favoriser l'insertion des personnes dans leur environnement social, professionnel et pour maintenir l'unité familiale.
L'**IML** qui permet d'accompagner le relogement de personnes présentant des difficultés d'accès au parc locatif social ou privé par de la sous-location.
L'**ASLL** qui propose aux ménages d'être accompagné d'accéder ou de se maintenir dans un logement adapté à leur situation financière, familiale et sociale.
L'**AVDL** qui propose une prise en charge au domicile de la personne et peut être mise en place avant où à la suite d'un accompagnement en CHRS ou dans d'autres structures
l'**ALT** qui permet l'accueil temporaire des personnes défavorisées via des logements conventionnés.
Le Placement Extérieur qui permet, dans le cadre d'un conventionnement avec le Ministère de la Justice, d'héberger des personnes incarcérées.
Le Patio de Rosie : Lieu d'accueil pour personnes victimes de violences conjugales

Le cadre d'intervention :
On distingue au sein du Service Hébergement du SISA le CHRS qui est un établissement au sens de l'article L. 312-1 du CASF avec une autorisation pour 15 ans et un financement sous CPOM. Les autres mesures/dispositifs sont régis par des conventions établies suite à des demandes de subvention.

LES MOYENS HUMAINS

organigramme fonctionnel 2025



2 Bilan de l'année 2025

Une activité soutenue et diversifiée

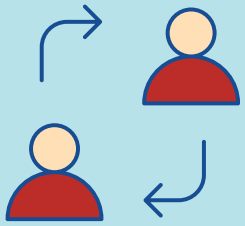
En 2025, nos services ont affiché une activité pleine et variée :

- CHRS : 104 % d'occupation, reflétant une forte demande et une mobilisation constante.
- ASLL : 95 % d'occupation, avec un accompagnement adapté aux besoins des publics.
- AVDL : 103 % d'occupation, dépassant les attentes initiales.
- IML : Malgré une hausse des orientations, 10 mesures sur 12 ont été réalisées, démontrant une bonne réactivité.
- AVVC : 88 % d'occupation, en deçà de l'agrément, en raison de la typologie des familles orientées et des contraintes de capacité d'accueil au Patio.
- Collectif mobilier : En baisse, en lien avec les nouvelles modalités de paiement. Une réflexion stratégique sera nécessaire pour atteindre les objectifs à venir.

Innovations et collaborations

- Accueil dans le cadre du P'tit Bain (géré par le SIAO) : 2 professionnels ont découvert le SISA lors d'une demi-journée d'immersion.
- Accueil de stagiaires :
  - 1 stage ES deuxième année (ITS de Tours).
  - 1 stage ASS troisième année (IRTS Poitiers).
- Évolution du poste de TISF : Renommé référent logement, avec une réflexion d'équipe sur ses missions et sa complémentarité au sein des dispositifs.
- Partenariat avec l'EMPP (convention en cours) :
  - Soutien technique à l'équipe via des rencontres trimestrielles.
  - Accompagnement des personnes hébergées, sur sollicitation du référent éducatif, pour une reprise de contact avec les soins et un accès au droit commun.

Novembre 2025



Changement de Direction

vacance du poste de référente logement pendant 10 mois



recrutement en janvier 2026

Engagements et formations

- Bientraitance : Une référente éducative s'est engagée dans une formation associative pour devenir référente bientraitance.
- Visite du centre pénitentiaire de Vivonne (18/06/25) : Dans le cadre du conventionnement des Parcours d'Exécution (PE).
- Diplôme ES : Une référente éducative a obtenu son diplôme via la VAE, renforçant l'expertise de l'équipe.
- Expérimentation innovante : Proposition de la DDETS pour tester, sur 2 mesures IML, une reprise de bail pour les ménages menacés d'expulsion, en partenariat avec NOVIA et HDV.

Projets et perspectives

- Participation à l'appel à projet LAEP : La CDS a contribué à l'amorce d'un projet porté par la MJC Horizon Sud.
- Suite de l'évaluation HAS 2024 :
  - Mobilisation de l'équipe et de la responsable qualité autour des EI/EIG, des plaintes et réclamations, et de la cartographie des risques.
- Mise en place d'un groupe d'expression : Pour favoriser l'écoute et l'amélioration continue des pratiques.

Une année riche en apprentissages, en collaborations et en innovations, pour toujours mieux répondre aux besoins des publics accompagnés.

Les mouvements de personnel

0 CDI SIGNÉS

3 CDD SIGNÉS *pour* **3** PERSONNES

1 LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE

0 DÉMISSION



Les absences

1008

TOTAL JOURS D'ABSENCE

574 JOURS ARRÊTS MALADIE

121 TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

112 JOURS D'ABSENCE MATERNITÉ

19 JOURS ENFANT MALADE

152 CONGÉS PARENTAL D'ÉDUCATION TEMPS PARTIEL

9 CONGÉS ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

4 DÉCLARATIONS D' ACCIDENTS DU TRAVAIL

7 JOUR D'ABSENCE ACCIDENT DU TRAVAIL

LE BUDGET

Les origines des financements sont les suivants :

Mesures	Financements
CHRS,	ETAT/DDETS - CPOM. Usagers
AVDL, IML, ALT, HU & ALT FVVC	ETAT/DDETS - Actions subventionnées . Usagers/ SPIP
ASLL	Conseil Départemental (FSL)
Collectif Mobilier	CAF, Conseil Départemental, Usagers

LA FORMATION

L'ensemble des personnels au SISA est diplômé mais dans un secteur où l'environnement ne cesse d'évoluer et où les problématiques des personnes accueillies se complexifient, la formation continue est indispensable.

Au-delà de répondre aux exigences de la réglementation, se former régulièrement permet de remettre en question ses pratiques et ses certitudes, d'acquérir de nouvelles compétences et de construire un accompagnement adapté pour les personnes que nous accueillons.

Les formations dispensées en 2025 :

- Sensibilisation aux VSST pour l'ensemble des salariés
- Le droit au séjour des étrangers (collective – 1 jour) – Toit du Monde
- L'interculturalité au cœur de l'accompagnement (collective – 2 jours) Toit du Monde
- Généralités autour du psychotrauma (CDS – 1 demi-journée) – CHHL
- SST – (collective – 2 jours) - APAVE
- La gestion des émotions (Secrétaire – 2 jours) - Omnicité
- Travail sur écran (Secrétaire – 1 demi-journée) – ASSTV
- Découverte de l'IA – Excel et IA (Secrétaires – 2 jours) – Actif formation
- Analyse de la pratique professionnelle (2h une fois par mois) - GOHIN.C

LE SERVICE HÉBERGEMENT



Une nouvelle année où les missions du service ont pu être réalisées avec une équipe pratiquement au complet (vacance du poste de TISF).

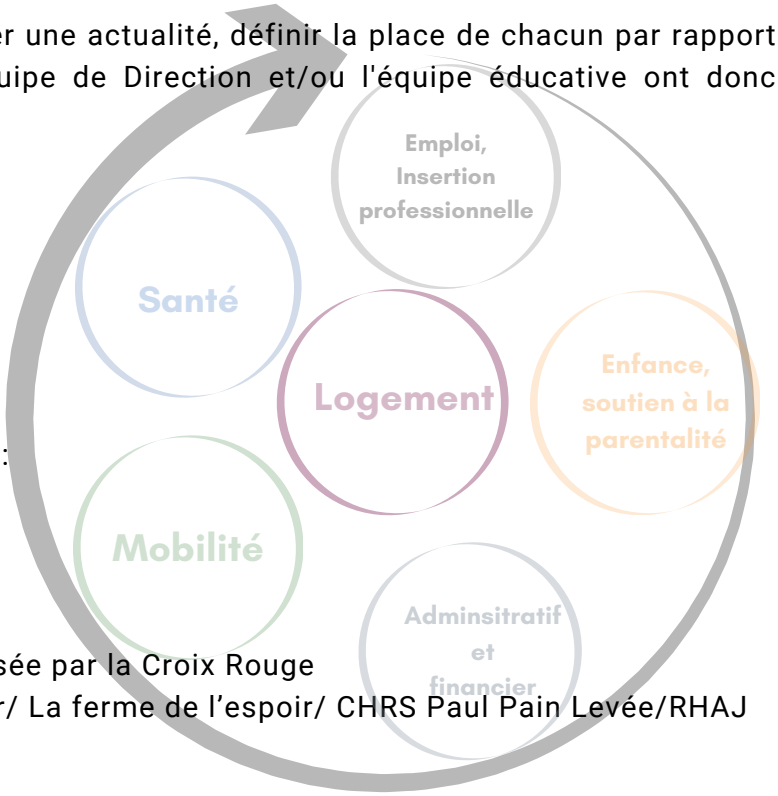
Acteur du territoire, le SISA hébergement se doit d'être au fait des actualités liées aux partenaires avec lesquels le service travaille.

L'intervention des professionnels est intrinsèquement liée au maillage partenarial et collaboratif.
C'est pourquoi, comme chaque année les rencontres avec les partenaires ont été présentes.
Si l'accompagnement proposé par le service hébergement du SISA tend à s'inscrire dans une vision globale et qu'il prend en compte tous les aspects de vie des personnes, il ne peut, à lui seul, apporter toutes les réponses.
Le travail des référents éducatifs consiste donc, au delà de la question du logement, à faire le lien avec les dispositifs de droit commun et à permettre aux personnes d'apprendre à en bénéficier.
Ainsi, afin de favoriser leur autonomie le référent éducatif pourra, au départ, faciliter les connexions et jouer un rôle de médiation/explicitation si besoin avant de s'effacer progressivement et de laisser la personne réaliser elle même ses démarches.

Pour ce faire, les ressources du territoire sont identifiées pour ensuite pouvoir être sollicitées en fonction des besoins, certaines étant relativement structurels et d'autres plus conjoncturels, en fonction des situations particulières.
Le partenariat, au delà des habitudes et/ou conventionnement entre structures reposant aussi sur des liens de personnes à personne pour fonctionner, des réunions sont organisées régulièrement pour permettre de faire vivre ces liens.

Dans certaines situations où les partenaires sont nombreux à intervenir, une réunion spécifique est organisée rapidement après l'accueil pour échanger sur les rôles de chacun et préciser les modalités d'interventions.
Apprendre à se connaître et se reconnaître, partager une actualité, définir la place de chacun par rapport à l'accompagnement réalisé avec la famille. L'équipe de Direction et/ou l'équipe éducative ont donc partagé un temps de travail en 2025, avec :

- VAC
- DAC
- MDS/MDSP
- SPIP
- Mission Locale



Des rencontres régulières dans le cadre de l'activité:

- Commission FSL
- Commission de Médiation/DALO
- Commission de réservation préfectorale
- CCAPEX
- Participation au Comité de veille sociale, organisée par la Croix Rouge
- Rencontres partenariales 1x/mois Toits du Cœur/ La ferme de l'espoir/ CHRS Paul Pain Levée/RHAJ
- Comité de suivi des Jardins du Coeur

LES EVENEMENTS INDESIRABLES ET LES RECLAMATIONS / ACTIVITÉ CHRS

L'année 2025 recense **6 évènements indésirables**, avec pour causes les éléments suivants :

- 2 pour "Perturbation de l'organisation ou du fonctionnement liée à des difficultés relationnelles récurrentes avec une famille, comportement violent de la part d'un usager envers le personnel suite à un rappel au règlement de fonctionnement",
- 1 pour "actes de malveillance au sein de la structure",
- 1 pour des conditions d'accueil dans les bureaux administratifs,
- 1 pour piratage d'une boite mail,
- 1 pour incidence liée à une défaillance technique (coupure de la ligne téléphonique).

Ces évènements indésirables ont été traités en équipe et des réponses ont été apportées :

- rappel du cadre d'intervention, gestion avec un cadre pour poser l'avertissement,
- intervention auprès du bailleur, du propriétaire et des locataires de l'immeuble (courrier/mails/affichage dans les communs),
- traitement par l'intervention d'un électricien et de l'opérateur en téléphonie,
- intervention de la responsable QSD pour la boite mail.

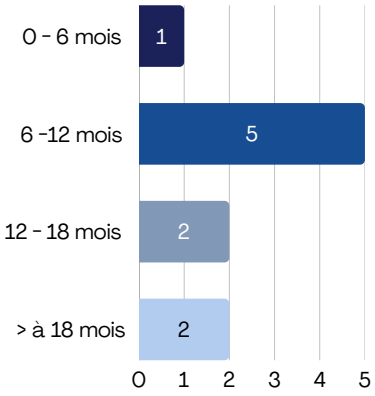
L'activité 2025 a fait l'objet d'**une réclamation** d'une personne sortie du CHRS et qui a été traitée par la cheffe de service pour expliciter l'incompréhension quant au parcours en centre d'hébergement.

BILAN DES ENQUETES DE SATISFACTION / CHRS

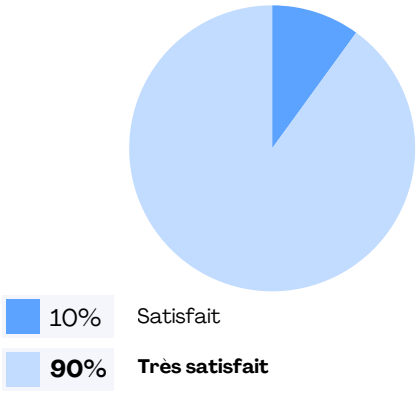


10 réponses / 19 sorties

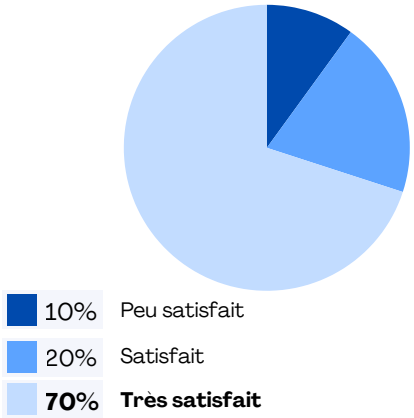
Durée de l'hébergement



Les informations transmises lors de l'admission par le service



L'état du logement à votre arrivée



Les outils utilisés

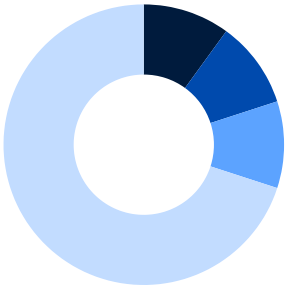


Les modalités



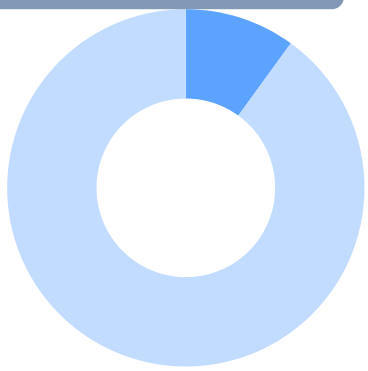
10%	Satisfait
90%	**Très satisfait**

L'accès au logement est adapté à votre situation



10%	Pas du tout satisfait
10%	Peu satisfait
10%	Satisfait
70%	**Très satisfait**

Réponse apportée aux problèmes techniques



10%	Satisfait
90%	**Très satisfait**

L'information et l'orientation vers les services de proximité

100 %

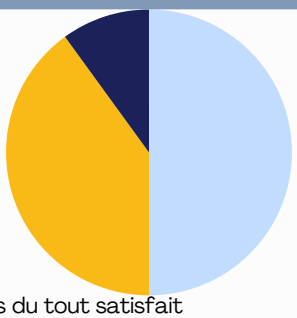
Très satisfait

Les professionnels ont pris en compte mes capacités et mes besoins pour construire mon d'accès au logement

100 %

Très satisfait

La participation groupe d'expression/ conseil de vie sociale



10%	Pas du tout satisfait
40%	je n'ai pas participé
50%	**Très satisfait**

La participation aux actions collectives



10%	Pas du tout satisfait
30%	je n'ai pas participé
60%	**Très satisfait**

Mes droits ont été respectés

100 %

Très satisfait

Les disponibilités du service

100 %

Très satisfait

L'hébergement/accompagnement a renforcé, développé mes compétence pour l'avenir

100 %

Très satisfait

Des mots pour définir votre passage au SISA....

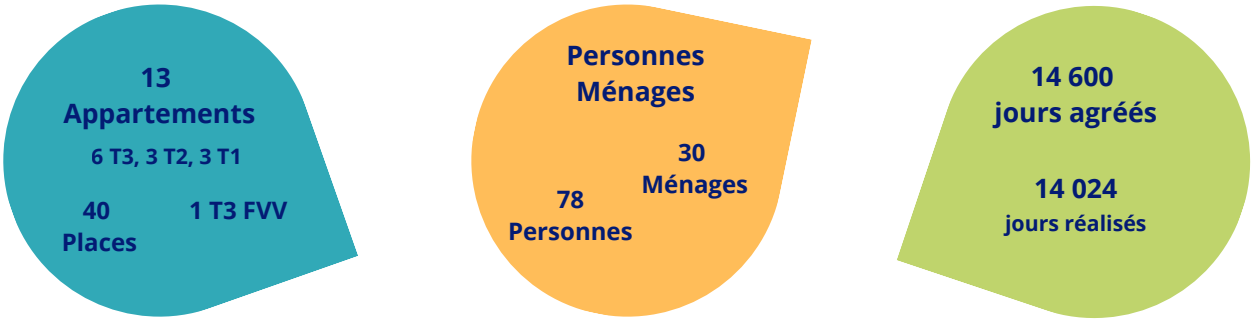
Aide Merci Proximité Bienveillance Stabilité Sécurité Accueillant Écoute Aide Accompagnement Bien

Le rapport d'activité 2025 du pôle hébergement retrace :

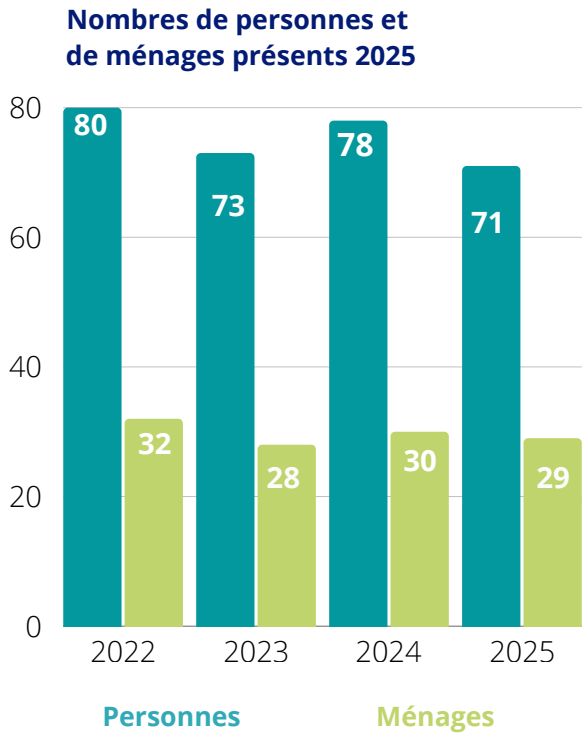
- le CHRS, l'activité principale d'hébergement en diffus,
- l'accueil des victimes de violences conjugales,
- l'Inter Médiation Locative,
- l'activité AVDL,
- des mesures ASLL,
- le collectif mobilier.

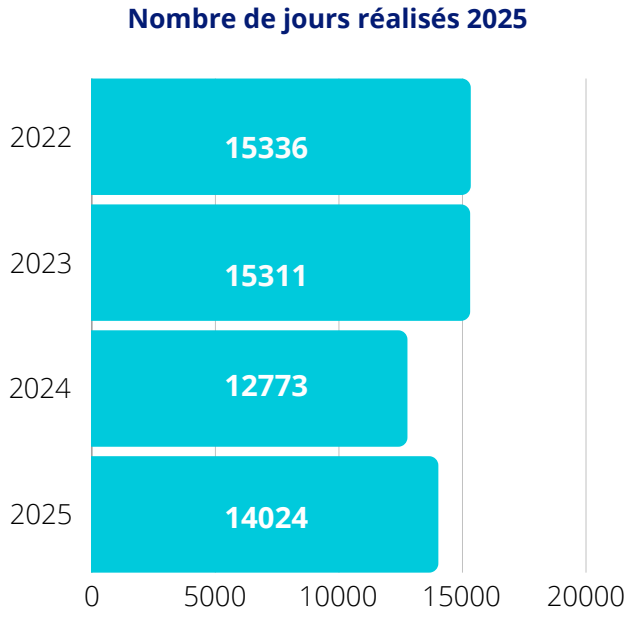
L'ACTIVITÉ - CHRS DIFFUS

Le CHRS a pour vocation d'accueillir, d'héberger dans l'objectif de faire valoir les droits et l'accès au logement. Il assure un accompagnement social et éducatif afin de favoriser l'insertion des personnes dans leur environnement social, professionnel et de maintenir l'unité familiale. Le CHRS est autorisé à accueillir 40 personnes.
En application de l'article L 345-1, sont accueillies les personnes et les familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion.
Un appartement est dédié à l'accueil des personnes victimes de violences conjugales.



Le nombre de personnes présentes et le nombre de jours réalisés sur l'année 2025





L'année 2025 se caractérise par :

- **Un manque de 576/ agrément, un taux d'occupation à 104%. En 2024, le taux d'occupation était de 87%.**
- Il a été comptabilisé 260 jours de vacances d'appartements, dont 86 jours pour de la remise en état et 55 jours de désinsectisation, soit des logements immobilisés sur 141 jours.

L'origine des admissions tous dispositifs confondus

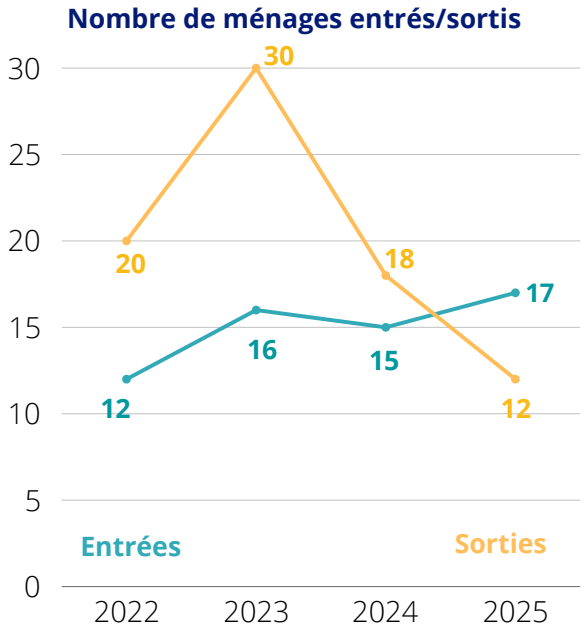
L'ensemble des orientations est réalisé par le SIAO de la Croix Rouge 86. Une prescription est déposée sur le logiciel SI-SIAO. Une première évaluation est réalisée par la Croix Rouge et nous recevons ensuite une orientation via le logiciel.

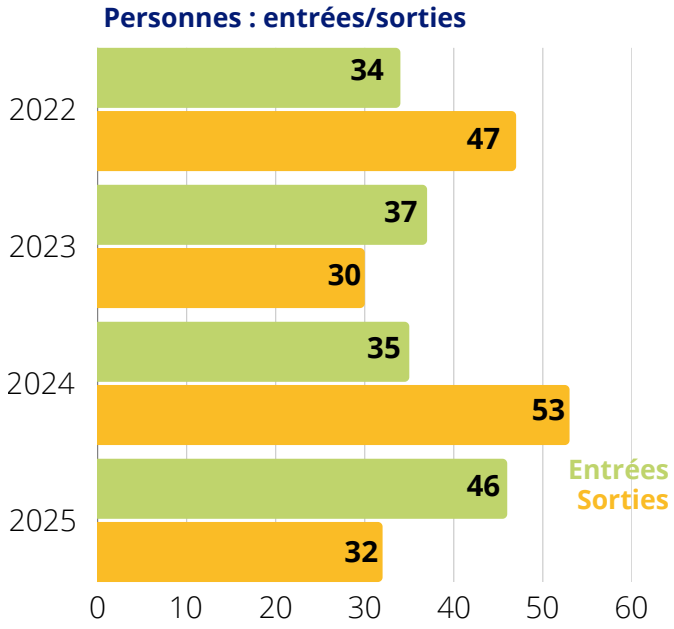
Parfois, un échange téléphonique complète l'orientation. Depuis la fin de l'année 2024, une nouvelle organisation avec le SIAO permet des orientations plus régulières/places disponibles.

Le nombre de refus suite à une orientation est supérieur à l'année précédentes **(tous dispositifs confondus)** :

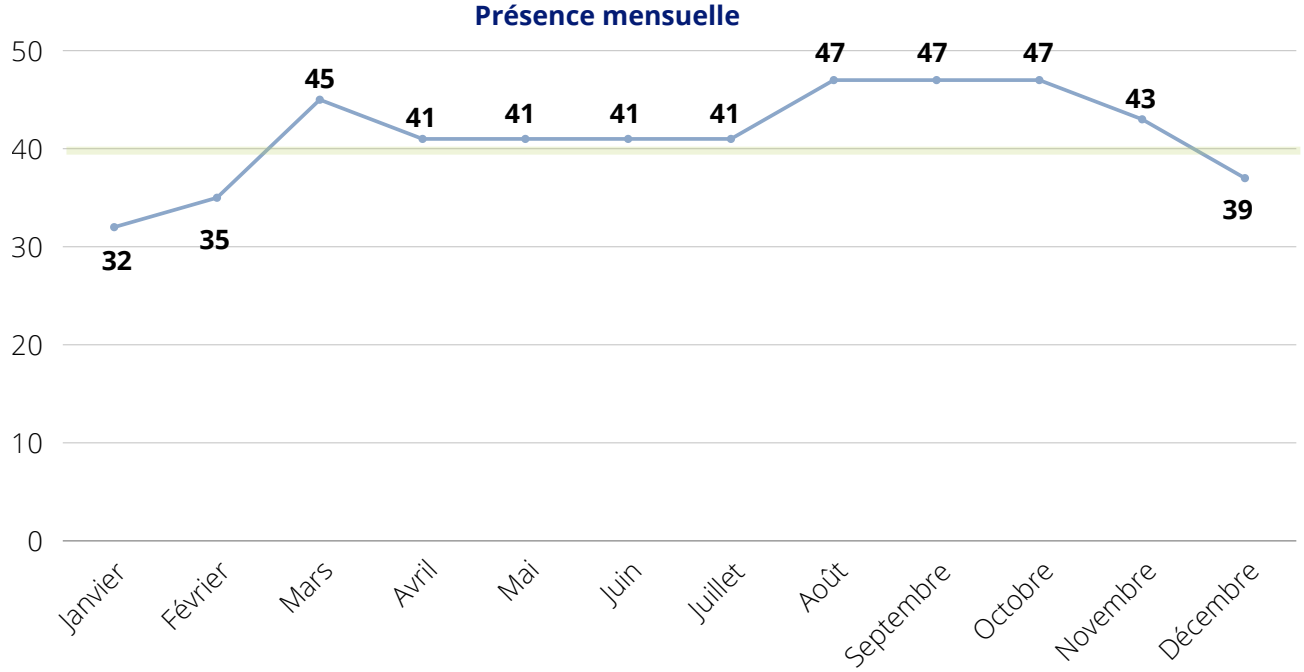
- 16 ménages en 2025 (4 en 2024, 19 en 2023, 12 en 2022),
- 15 refus du fait de la personne (relogement, localisation, hébergé par un tiers, logement dans le parc privé, pas besoin d'accompagnement, pas donné suite...)
- 1 refus structure : absence de ressources dans le cadre de l'IML

Les entrées et sorties 2025



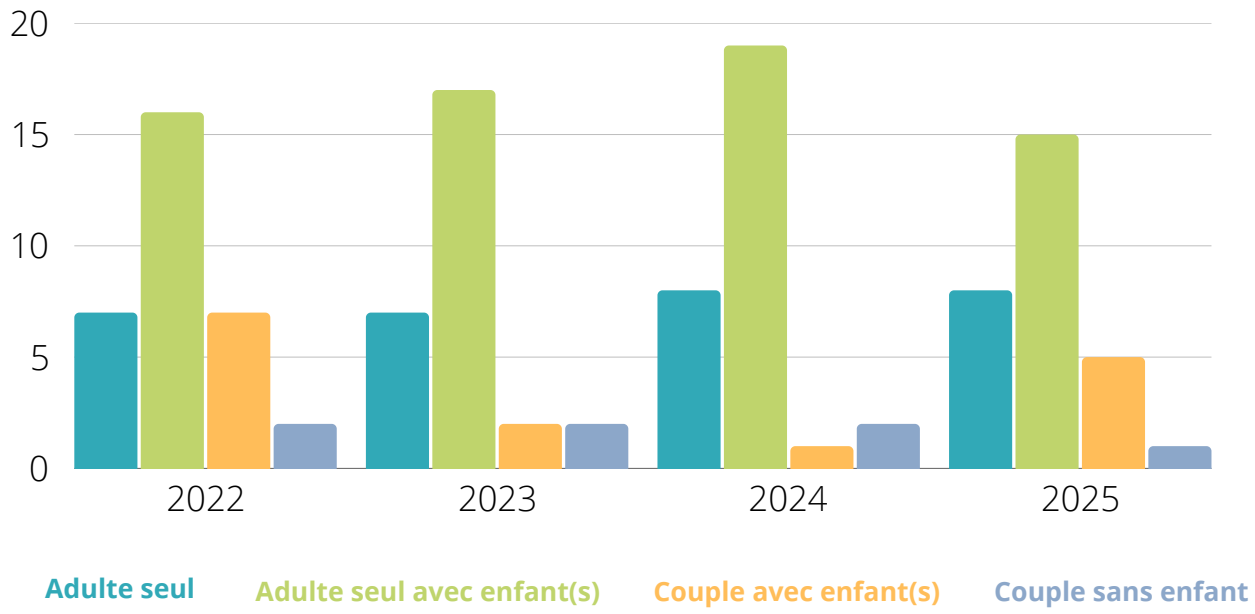


A noter sur les 12 sorties, 6 ménages ont accédé à un logement autonome dont 1 avec un AVDL.
4 ménages ont bénéficié d'une mesure IML et 2 sont sortis sans relogement.



En 2025, la moyenne de la présence mensuelle est de 42 personnes sur l'année, ce qui est supérieur à la moyenne de 2024 (39 personnes).

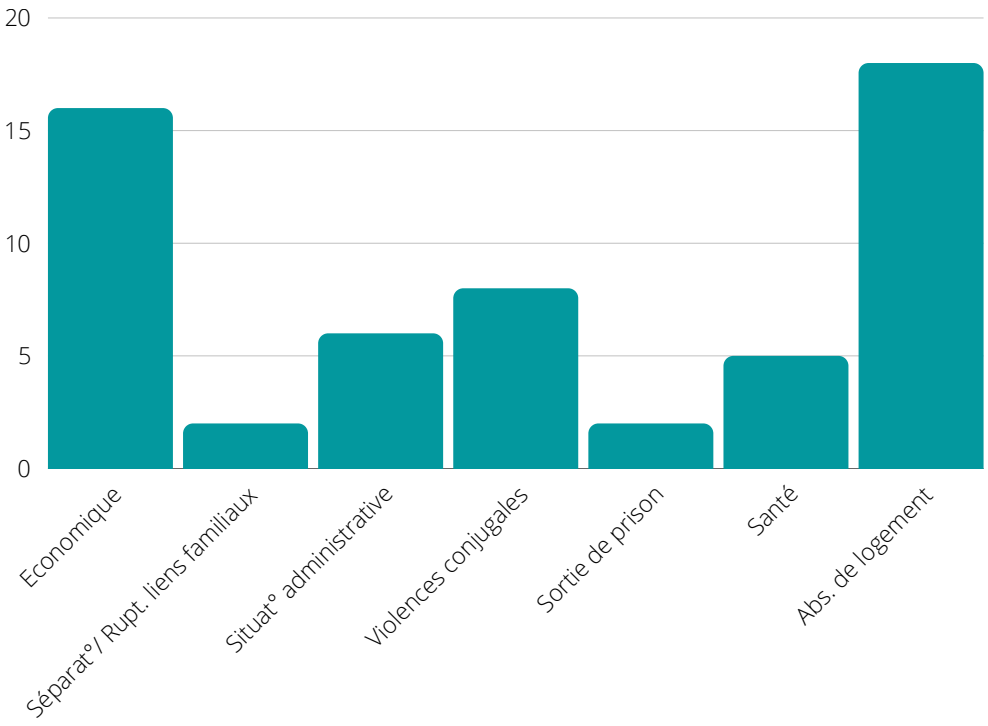
La composition des ménages à l'entrée



Les familles monoparentales représentent toujours la part la plus importante des configurations familiales accueillies.

La composition des ménages accueillis reste intrinsèquement liée à la spécificité de l'offre de service du SISA sur le territoire (accueil de familles avec enfants) et à la typologie des logements proposés. A noter, une légère augmentation des couples avec enfants et une stabilité sur les personnes seules.

Les motifs d'orientation des ménages à l'entrée



Il est rare où l'accueil en hébergement soit uniquement la conséquence de l'absence d'un logement.

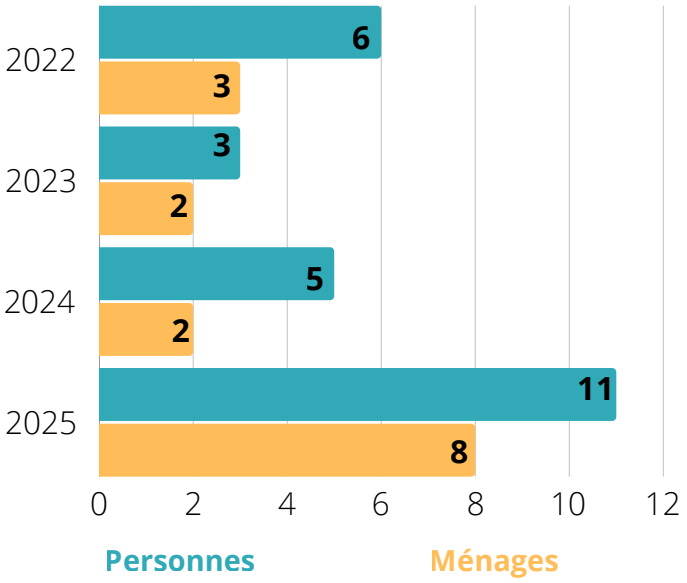
Même si ce motif reste majeur encore cette année, les familles rencontrent également des difficultés économiques et un contexte de séparation/rupture de liens familiaux.

LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

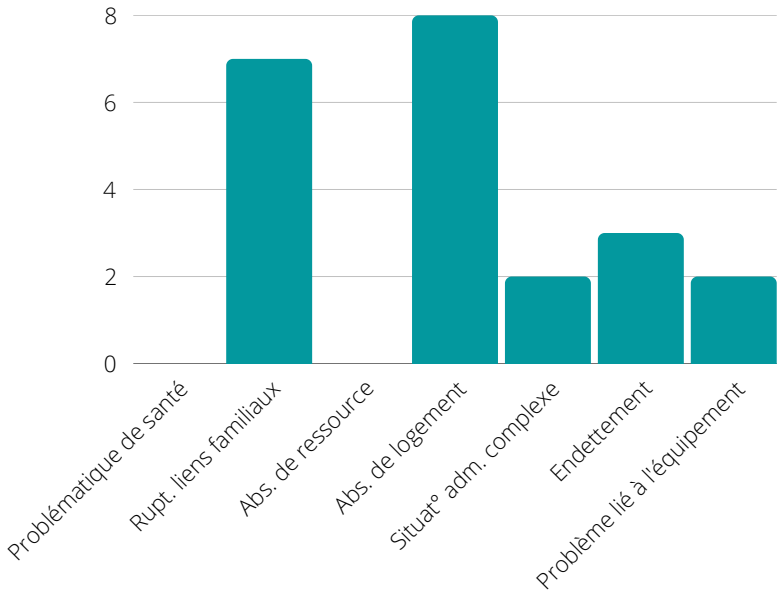
Le service hébergement du SISA accueille des personnes victimes de violences conjugales grâce à un appartement (T3) fléché sur le CHRS diffus, trois appartements fléchés sur HU VC (situés au Patio) et trois appartements fléchés sur ALT VC (un au Patio et deux en diffus);

- ***Les personnes victimes de violences conjugales au sein du CHRS***

Nombre de ménages & personnes accompagnées



La situation à l'entrée/ménages



L' ACCUEIL au PATIO DE ROSIE - Hébergement d'urgence et ALT

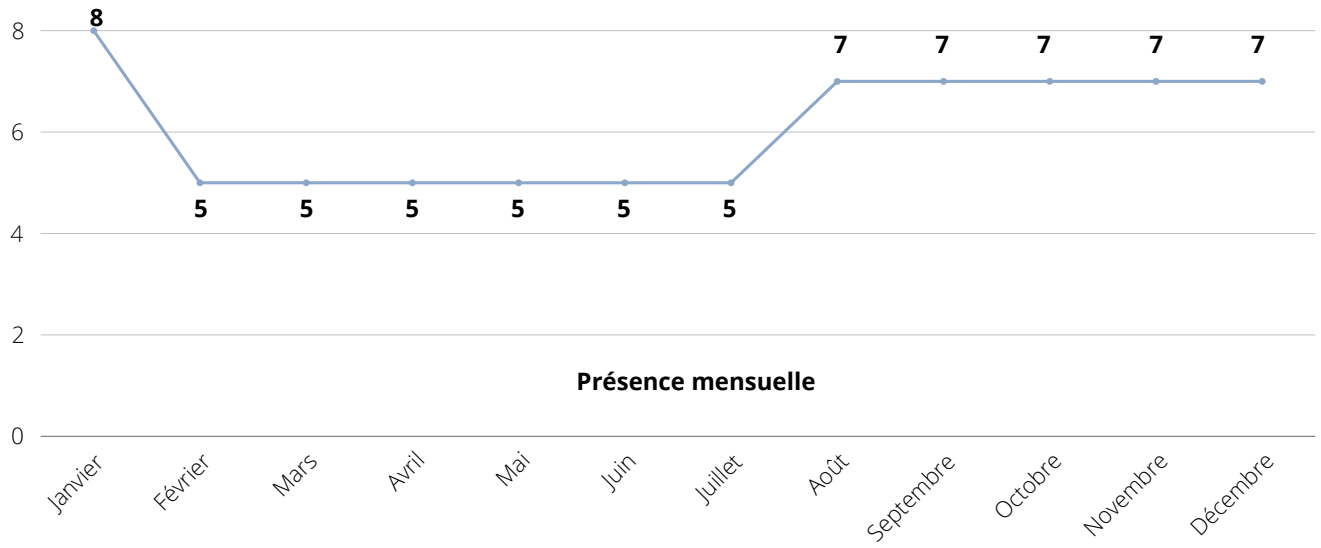
Au quotidien, le service hébergement répond dès que possible aux sollicitations. Si les places spécifiques "violences conjugales" sont occupées, il est recherché avec le prescripteur et la personne une solution la plus adaptée sur un autre dispositif. Le nombre de ménages/personnes s'équilibre depuis l'ouverture du Patio.

Ce lieu est investi à la hauteur de sa finalité. Les espaces communs peuvent être utilisés en fonction du désir des personnes hébergées.

Cette année, **un temps d'accueil** spécifique est organisé à chaque nouvelle arrivée. Les personnes hébergées préparent ce temps avec des membres de l'équipe pour faciliter les interconnaissances et l'appropriation de ce nouveau lieu.
Le temps d'accueil est déterminant pour apaiser le traumatisme produit par les violences et l'abandon du domicile.

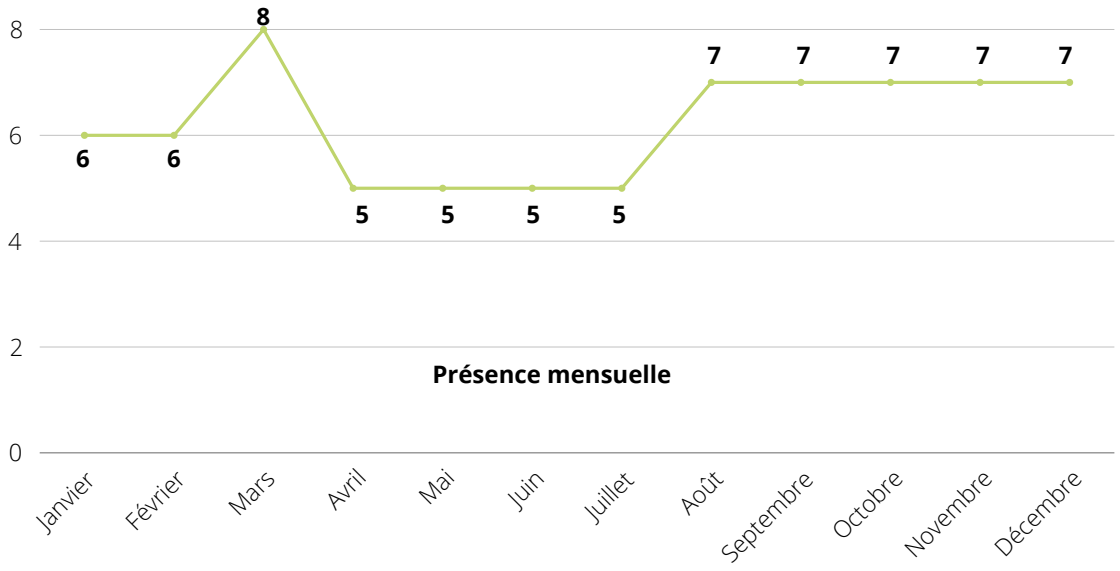
Les 8 places en accueil d'urgence

Un taux d'occupation à 76%, avec 6 personnes en moyenne par mois.
La configuration des logements au Patio peut limiter la typologie des familles accueillies, type 1 et type 2.
Ce graphique met en avant que pour les familles hébergées, les mouvements entrées/ sorties sont infimes.
En effet, l'accueil inconditionnel permet un hébergement pour des personnes sans ressource et/ou sans titre.
Par conséquent, accéder à un logement autonome ou à un autre dispositif peut demander un temps qui ralentit la sortie.
Ces problématiques s'ajoutent au contexte d'accueil : départ de son logement, abandon d'un cadre de vie, démarches médicales et juridiques, déracinement des enfants, système d'emprise.



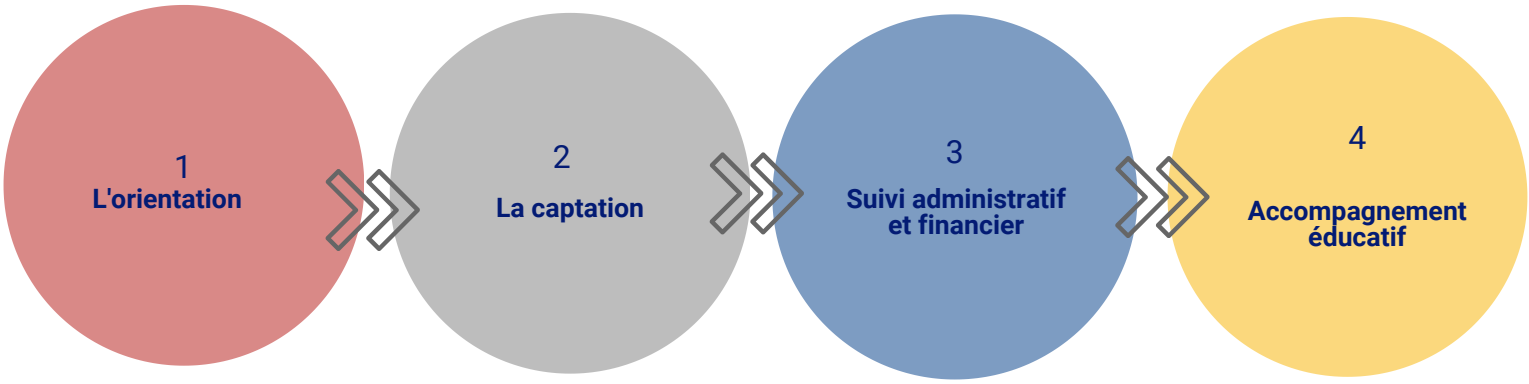
Les 8 places en ALT

Le taux d'occupation est resté inférieur aux 8 places financées : 78% avec une moyenne de 6 personnes par mois.
L'entrée en ALT/VC est possible s'il existe une orientation SIAO avec des droits administratifs régularisés.
Ce bilan s'explique par la composition familiale, femmes seules ou avec un enfant, les possibilités d'accueil sont 1 type 1, 2 types 2 et un type 3.



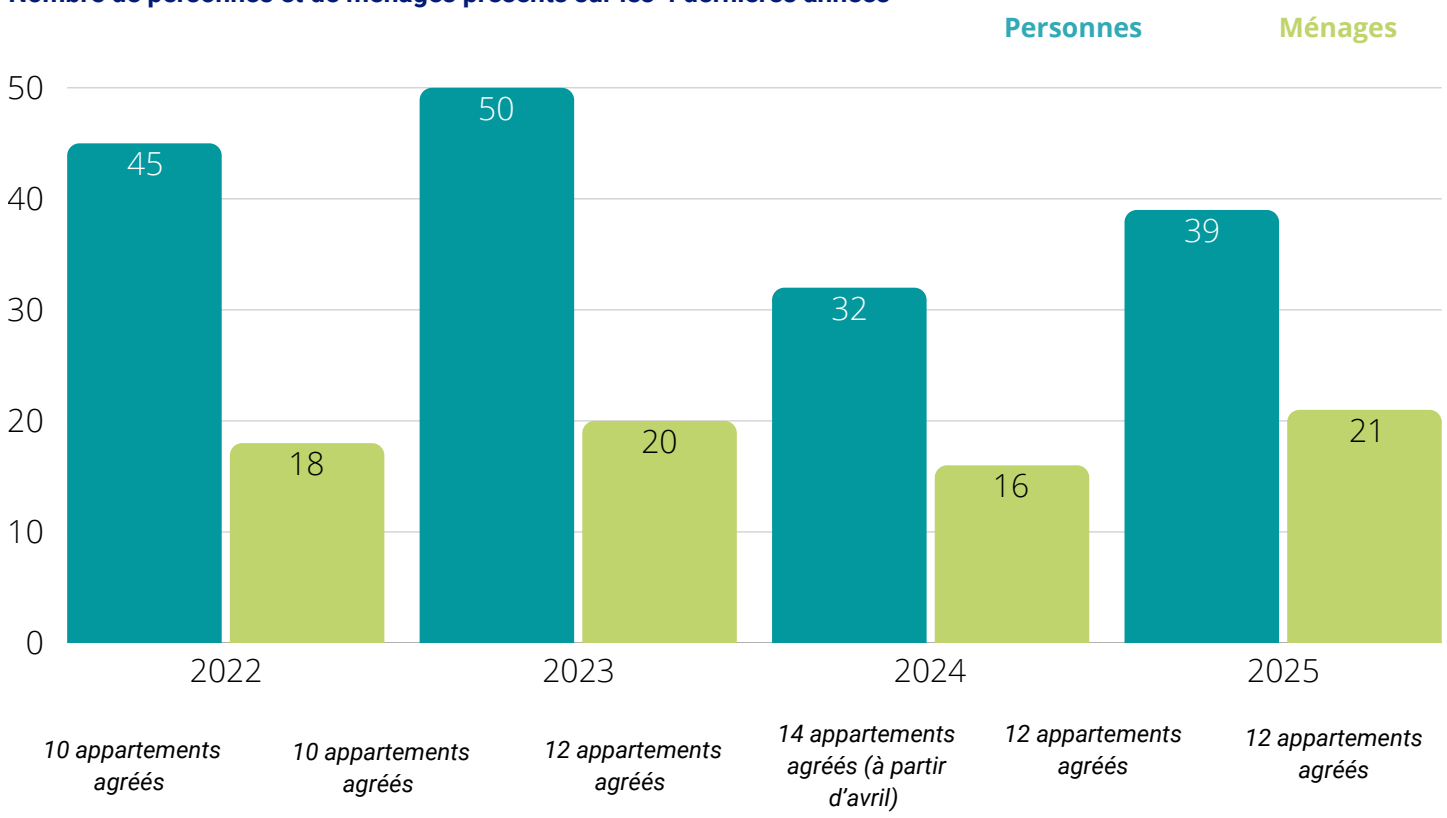
IML - INTERMÉDIATION LOCATIVE, EN SOUS-LOCATION

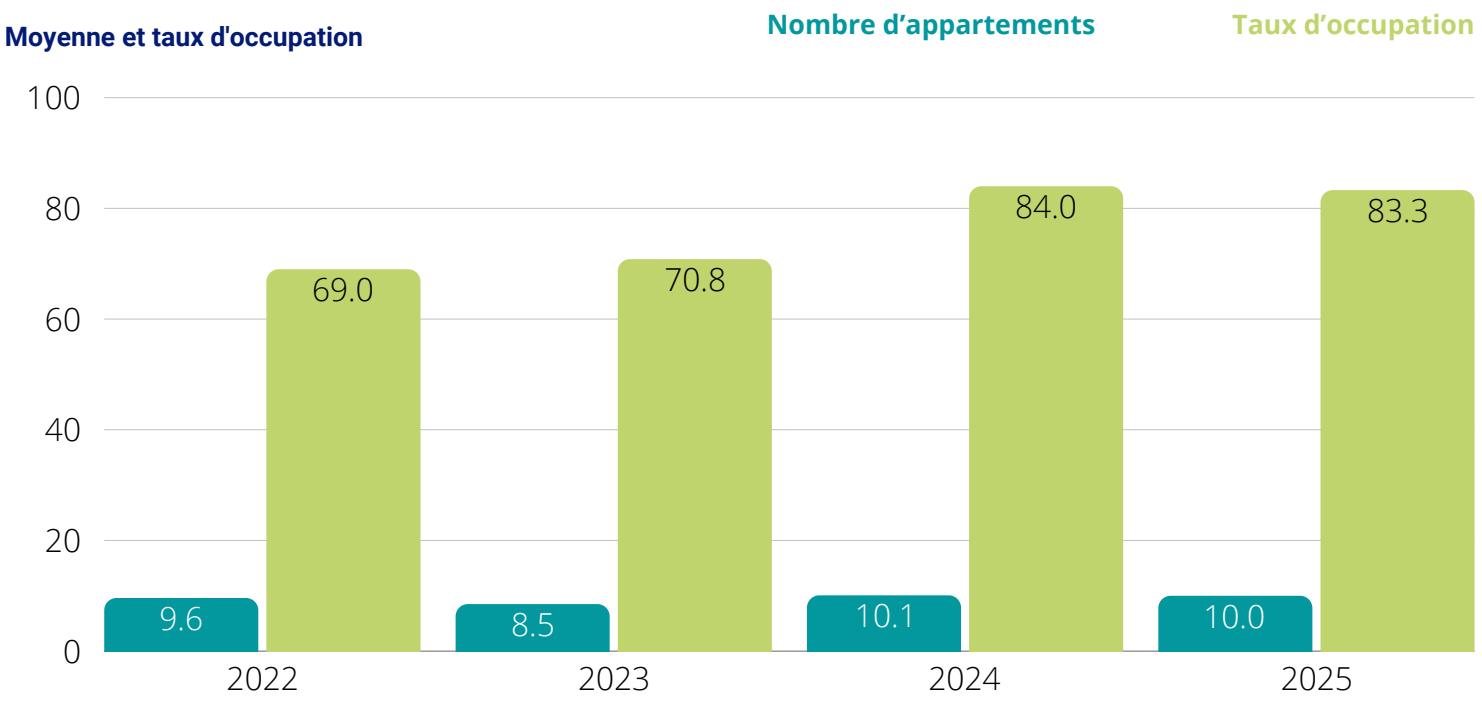
L'IML permet d'accompagner le relogement de publics présentant des difficultés d'accès au parc locatif social ou privé par de la sous-location. Le SISA est donc locataire en titre et sous loue à une personne/ une famille pour une durée limitée avec comme objectif à terme un glissement de bail.



Au SISA en 2025, ce sont 39 personnes accompagnées, pour 21 ménages. La finalité de l'IML est l'installation durable des ménages dans le logement et dans leur vie quotidienne en général, grâce à un accompagnement éducatif et à une gestion locative adaptée (besoin de ressources stables, parcours logement, localisation d'un logement...).

Nombre de personnes et de ménages présents sur les 4 dernières années





En 2025, 22 orientations via le SIAO, 13 entrées et 9 refus dont 8 personnes ont refusé l'IML pour divers motifs (relogé, prématurité du projet, situation d'urgence et perte de contact) et la structure a refusé une orientation car le ménage n'avait pas de ressource.

En comparaison avec l'année 2024, il y avait eu 17 orientations.

13 entrées et 8 sorties : cela à contribuer à augmenter le taux d'occupation sur 2025

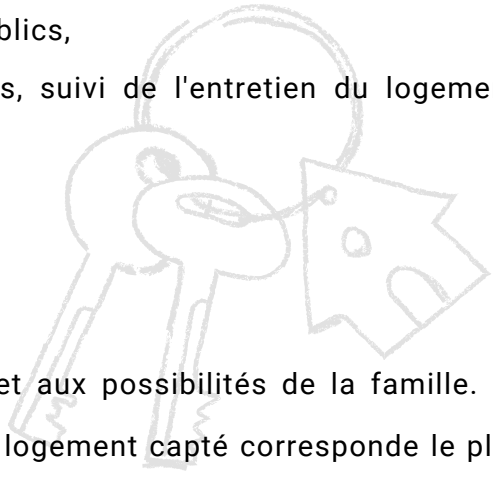
Sur l'année, nous comptons en moyenne, 2 agréments non effectifs.

Au premier semestre, les orientations n'ont pas permis d'atteindre les 12 mesures, tendance qui s'est inversée en juillet, et en constante augmentation jusqu'en décembre.

Un entretien avec la cheffe de service et un référent éducatif permet à la personne orientée de poser ses attentes et ses priorités. Il s'avère parfois que le projet IML n'est pas réalisable notamment pour des questions de ressources et/ou de situations administratives.

L'accompagnement du SISA permet de :

- Préparer l'accès au logement,
- Rechercher des logements auprès de bailleurs privés ou publics,
- Assurer un accompagnement social (paiement des loyers, suivi de l'entretien du logement, médiation en cas de difficulté avec le voisinage, etc.),
- Travailler sur un glissement de bail à terme.



Le service réalise du "sur mesure" par rapport aux besoins et aux possibilités de la famille. La finalité étant le glissement de bail, il est indispensable que le logement capté corresponde le plus possible au projet de la famille (typologie du logement, quartier, déplacements, emploi...).

AVDL - ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

Cette mesure permet une prise en charge:

- Au domicile de la personne et peut être mise en place avant où à la suite d'un accompagnement en CHRS,
- Dans d'autres structures comme avec les Toits du Cœur,
- Dans l'appartement conventionné ALT.

Nombre de ménages et personnes accompagnées





La durée moyenne d'accompagnement est de 9 mois en 2025. Sur les 23 ménages, 13 accompagnements ont duré plus de 6 mois. Cette durée moyenne a connu une augmentation importante: en 2024, elle était de 5 mois et en 2023, elle était d'environ 3 mois.

L'AVDL est un dispositif support essentiel pour sécuriser, notamment parfois des sorties de dispositifs (CHRS, Victimes de Violences Conjugales) d'autant que la durée est très modulable. Ce dispositif permet également d'accompagner les personnes hébergées sur l'appartement en ALT.

La DDETS, dans le cadre de la commission de médiation, est prescriptrice d'orientation AVDL. Lorsqu'un ménage bénéficie d'une validation en recours DALO, la commission peut de pair avec l'attribution logement, orienter pour un accompagnement **AVDL/ DALO.**
En 2025, 10 ménages ont bénéficié de cet accompagnement pour une durée moyenne de 10 mois.
L'accompagnement a pour objectif de faire tiers avec le bailleur désigné, de travailler l'antériorité du parcours logement afin de sécuriser l'entrée dans le nouveau. Le maintien est un axe majeur qui s'accompagne selon le passé locatif (expulsion, errance, hébergements multiples…).

Les accompagnements AVDL ont la particularité d'être gradués par intensité pour "le comptage mensuel".
En fonction des besoins repérés lors de l'admission et tout au long de l'accompagnement, une intensité est calculée : 0.5 léger ; 1 classique et 2 pour approfondi. Ce mode de calcul permet un comptage au réel mais de fait demande une grande vigilance afin d'anticiper au maximum et pouvoir tout au long de l'année valider des orientations sans dépasser l'enveloppe allouée.

ALT- ALLOCATION LOGEMENT TEMPORAIRE

Cette activité finance la location d'un logement. Il est à noter une vacance d'hébergement de 3 mois. Cette durée s'explique par l'orientation du SPIP d'une personne dans le cadre du placement extérieur, des étapes en lien avec le JAP sont à respecter.

ASLL - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

L'ASLL a pour objectif de permettre aux personnes **d'accéder ou de se maintenir** dans un logement adapté à leur situation financière, familiale et sociale.
La mesure est basée sur l'adhésion de la personne et le parcours logement est travaillé : le statut du locataire, la prévention des expulsions, etc.
Les professionnels interviennent sur l'ensemble du territoire de Grand CHATELLERAULT, zones rurales et urbaines. Les situations sont présentés mensuellement en commission à la MDS. Chaque prescripteur évoque la situation du ménage et la commission statue sur sa recevabilité.

Les étapes clefs

- **L'ouverture** avec la personne, le prescripteur et le SISA

La mesure démarre par une rencontre au SISA, la personne et le prescripteur reçoivent un courrier précisant la date et l'horaire. Un référent éducatif est identifié au sein du SISA. L'objectif de ce temps d'ouverture est de permettre à la personne de clarifier ses besoins et de définir si nécessaire, le travail partenarial avec l'ASS.

- **La contractualisation** de la mesure avec la définition des axes de travail

Lors du second rendez-vous, le référent éducatif fait signer à la personne le contrat d'ASLL, document type du département. Cet écrit permet de reprendre les objectifs de la mesure, de façon détaillée et de s'accorder sur les actions à mener avec la personne.

- **L'accompagnement éducatif**

Rapidement après le début de la mesure, le référent éducatif organise une visite à domicile. Différents rendez-vous s'organisent tout au long de la mesure à domicile, au bureau ou bien pour des démarches à l'extérieur. Le réfèrent amène la personne à travailler sur les objectifs définis au départ. D'autres peuvent émerger, sachant que l'ASLL est axé sur le logement en accès ou maintien.

- **Le relogement**

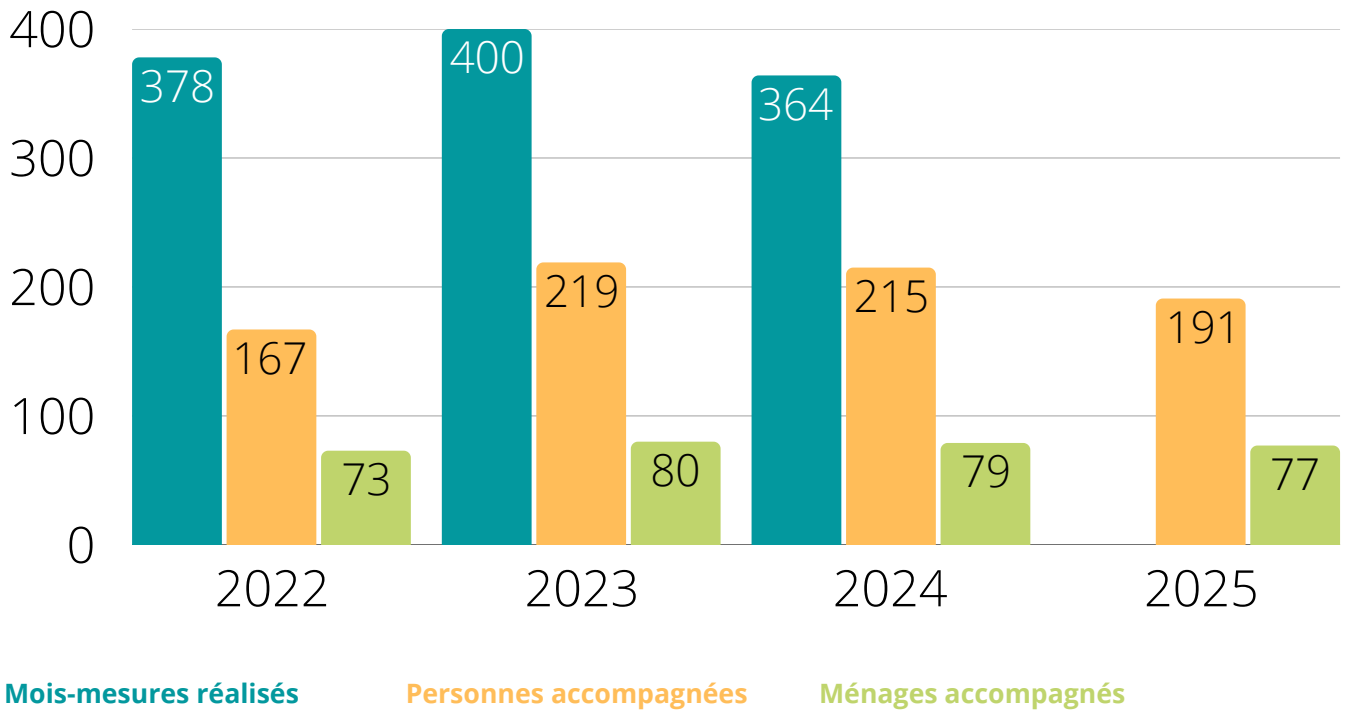
L'accès à un nouveau logement est défini par un travail à plusieurs niveaux : quitter le logement actuel, organiser l'arrivée dans le nouveau logement et sécuriser cette entrée du point de vue administratif et financier.

En 2025, nous constatons des difficultés similaires aux années précédentes : tension sur les petits et grands logements, augmentation des charges qui pèsent sur le budget, relogement restreint lorsque les personnes perçoivent les minimas sociaux et situation budgétaire dégradée permettant difficilement un relogement.

Cette année, 17 mesures validées en commission n'ont pas été ouvertes (perte de contact, projet modifié, relogement). Les ouvertures de mesures peuvent prendre plusieurs semaines parfois, les ménages n'honorent pas toujours le premier rdv d'ouverture (notamment quand la demande est éloignée de la date d'ouverture).

En 2025, le département a accordé une enveloppe permettant d'accompagner 81 ménages.

Comparatif sur les quatre dernières années :



Sur l'année 2025, 24 fins anticipées (contre 14, en 2024) ont été validées en commission ASLL :

- 12 relogements effectifs avant la fin de la mesure,
- 2 ménages n'ont pas adhéré,
- 1 ménage qui a été transféré sur une autre mesure (MASP)
- 1 entrée en hébergement
- 1 personne est décédé
- 6 ménages ont changé de projet
- 1 ménage a mis fin pour raison de santé

A noter au 31 décembre 2025, 16 ménages étaient en liste d'attente.

Les actions collective : Des moments partagés pour renforcer le lien social



En 2025, 4 temps partagés ont été proposés aux personnes hébergées au SISA, rassemblant 24 participants (adultes et enfants). Ces ateliers et sorties, co-construits avec les personnes accompagnées (notamment via le groupe d'expression), ont permis de créer des moments conviviaux et fédérateurs :

- Atelier crêpes (09/04/26) – 6 participants.
- Atelier cuisine (09/05/25) – 6 participants.
- Sortie au Lac de Saint-Cyr (11/06/26) – 6 participants.
- Sortie au Lac de la Forêt – 6 participants.

Projet « Culture et Lien Social » : 10 mois d'ouverture et de découvertes

De février à décembre 2025, un projet ambitieux a été mené par plusieurs référentes, visant à favoriser l'accès à la culture et au sport pour les personnes hébergées. Ce projet s'est articulé autour de deux partenariats majeurs :

- Partenariat avec l'École de Cirque et les 3T de Châtellerault
- Atelier découverte du cirque (10/04/25) : 12 participants ont pu s'initier aux arts du cirque.
- Visite des 3T (21/05/25) : 5 personnes ont découvert les coulisses de ce lieu culturel.
- Présentation de la saison 2025/2026 (10/09/25) : 13 participants ont assisté à cette rencontre.
- Spectacle « Ancrage » (06/12/26) : Proposé à 3 personnes, malheureusement absentes pour raison de santé.



Partenariat avec l'UFOLEP

- 5 séances sportives réservées aux femmes, de juin à décembre 2025.
- 14 participantes ont profité de ces moments d'activité physique et d'échange.

Bilan : 44 participants ont bénéficié de ce projet, marquant une belle dynamique autour de la culture et du sport !

Actions collectives pour le public VVC

Des activités spécifiquement dédiées au public VVC ont également été organisées :

- 2 ateliers pâtisserie.
- 3 balades animées par la psychologue.
- 1 repas partagé au Patio.

Bilan : 15 participants ont pris part à ces moments de convivialité et d'échange.

Ces initiatives illustrent notre engagement à créer du lien, favoriser l'inclusion et offrir des espaces de respiration

Le 1er octobre 2025, le SISA, en partenariat avec HDV (Habitat de la Vienne) et la MJC Horizon Sud, a organisé un temps convivial en pied d'immeuble à Coubertin. Cet après-midi, qui s'est déroulé de 14h à 16h30, avait pour objectif de favoriser l'interconnaissance entre les habitants du quartier, les personnes hébergées par le SISA et les professionnels locaux.

Un moment de partage et de découverte

Pour animer cette rencontre, des jeux mis à disposition par la MJC ont permis de créer une ambiance ludique et détendue. Un goûter a également été partagé, renforçant la convivialité de l'événement.

Une mobilisation collective

Cette initiative a rassemblé une vingtaine de participants, incluant des habitants du quartier, des personnes hébergées par le SISA, ainsi que des professionnels. L'équipe éducative du SISA, l'agent de maintenance, la CDS, ainsi que des représentants d'HDV et de la MJC Horizon Sud étaient présents pour échanger et accompagner ce moment.

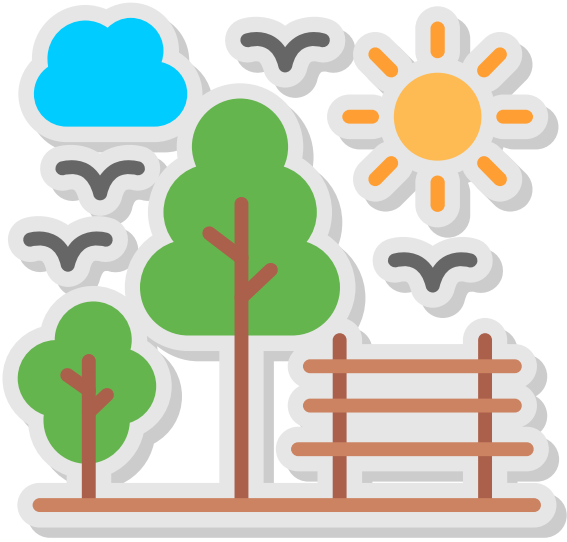
Des objectifs clairs

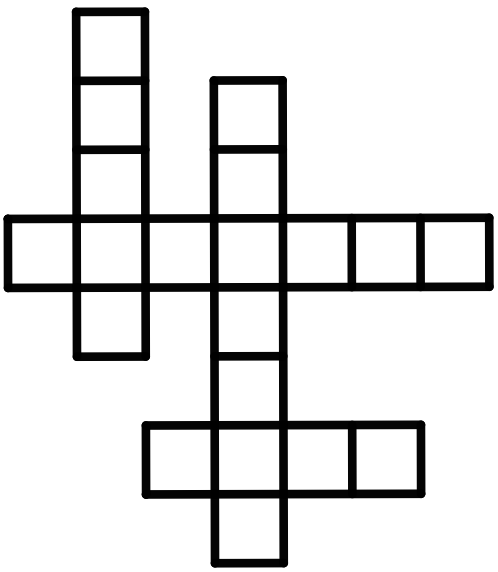
Faire connaître le SISA dans le quartier, où plusieurs hébergements sont situés.
Encourager la participation des personnes hébergées à des actions collectives, favorisant ainsi leur inclusion dans la vie locale.

Un succès à renouveler

Cet après-midi a permis de créer du lien, de briser les barrières et de renforcer la cohésion sociale dans le quartier. Une expérience enrichissante, qui montre l'importance de ce type d'initiatives pour fédérer les acteurs locaux et améliorer le vivre-ensemble.

Une belle démonstration de l'engagement du SISA et de ses partenaires pour une approche humaine et solidaire du logement et de l'accompagnement social.





LE COLLECTIF MOBILIER

FINANCEMENT ET BILAN

Le financement

En 2025, Le Collectif Mobilier a bénéficié de subventions du Conseil Départemental (3 200 €) et de la CAF (5 000€).

Les demandes

Au 31 décembre 2025, le SISA / Collectif Mobilier a reçu 43 demandes.
Nous avons accepté 21 dossiers, 10 dossiers sont restés sans suite et 12 dossiers ont été annulés. Les principaux prescripteurs restent les MDS et le SISA

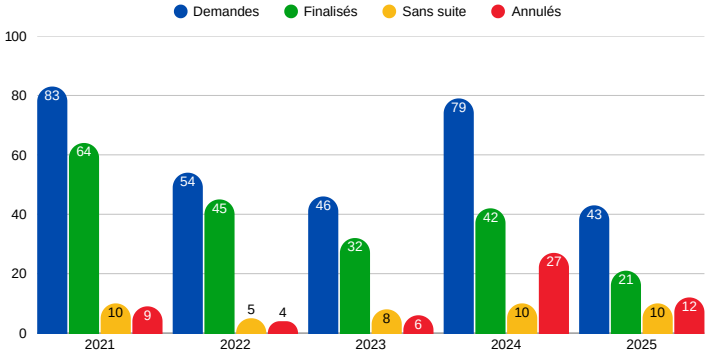
43 demandes

10 Sans suite

21 acceptés

12 annulés

La répartitions des décisions



Les motifs d'annulation

4 La personne ne peut pas payer la moitié

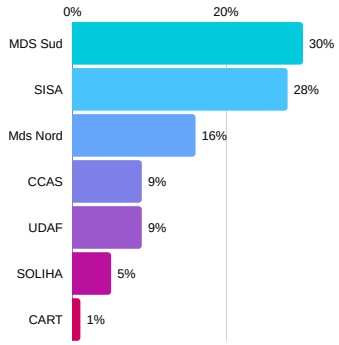
3 La personne ne souhaite plus le produit

2 La personne a pris directement au magasin

2 La personne a trouvé une solution

1 Le produit est trop cher

La répartitions des prescripteurs



PRODUITS VENDUS

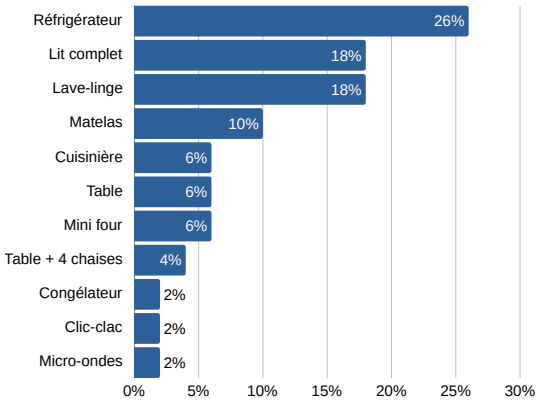
En 2025 ;

29 produits livrés

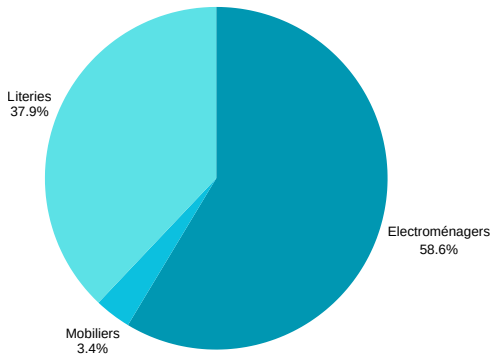
pour 5 710 €

pour une moyenne 271,91 €

Répartition des matériels commandés



Répartition des types d'équipement



17 électroménagers commandés (59%)

11 literies commandées (38%)

1 mobiliers commandés (3%)

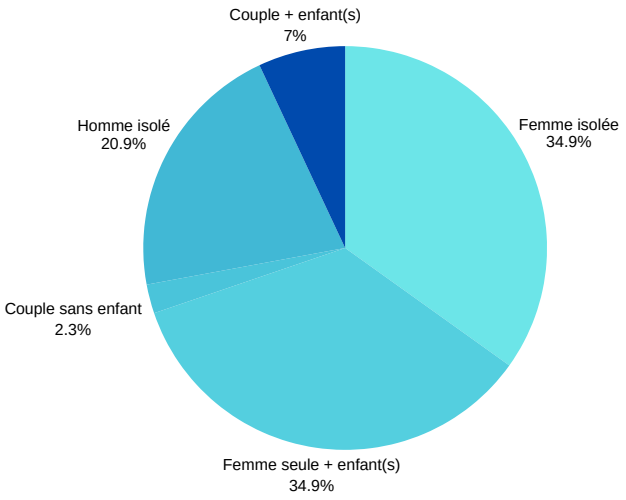
L'année 2025 est de nouveau marquée par une baisse des demandes. Une rencontre avec les principaux prescripteurs pour échanger sur les nouvelles modalités d'accès n'a pas démontré que ces dernières étaient la cause principale de la diminution.

Tous les supports (fiche de prescription, plaquette d'information) ont été actualisés et transmis aux prescripteurs.

COMPOSITION FAMILIALE ET TRANCHE D'AGE

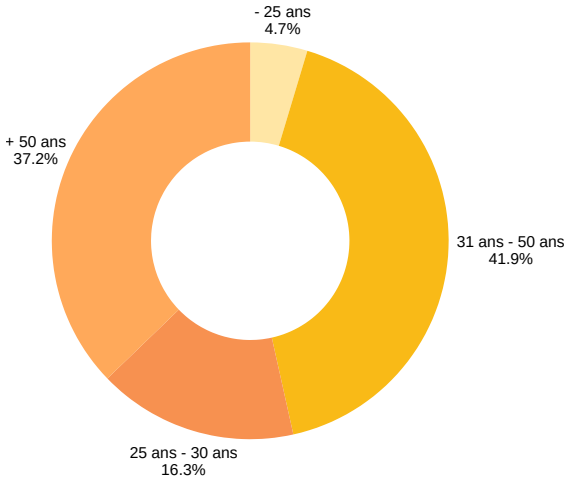
Composition familiale

En 2025, le Collectif Mobilier a été principalement sollicité par des femmes (seules : 35% et avec des enfants : 35%) et des hommes seuls (21%). Les couples avec enfants représentent une part de 7% et les couples sans enfants représentent 2%.



Tranche d'âge

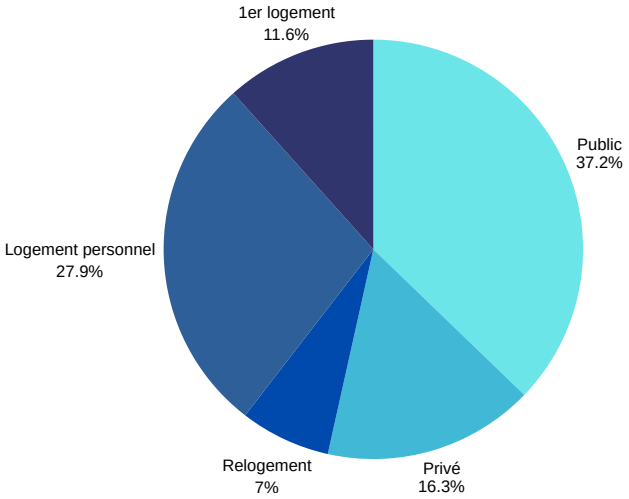
En 2025, la tranche d'âge 31-50 ans est la plus représentée (42%), suivie de la tranche d'âge de + 50 ans (37%) et de la tranche d'âge de 25-30 ans (16%).



LOGEMENT ET QUARTIER D'HABITATION

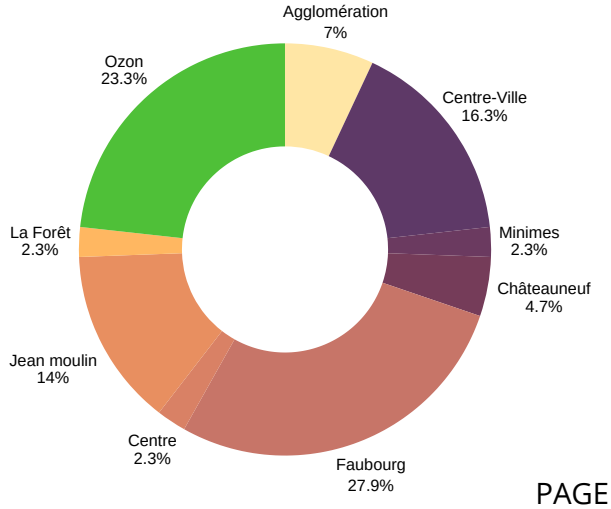
Logement des ménages

En 2025, les ménages qui font appel au Collectif Mobilier sont principalement des personnes qui sont locataires chez un bailleur public (37%) et chez un bailleur privé pour 16 %. Ils sont 7% en situation de relogement, 28% pour un logement "personnel" (déjà locataire, public/privé) et 12% pour un premier logement.



Quartier d'habitation

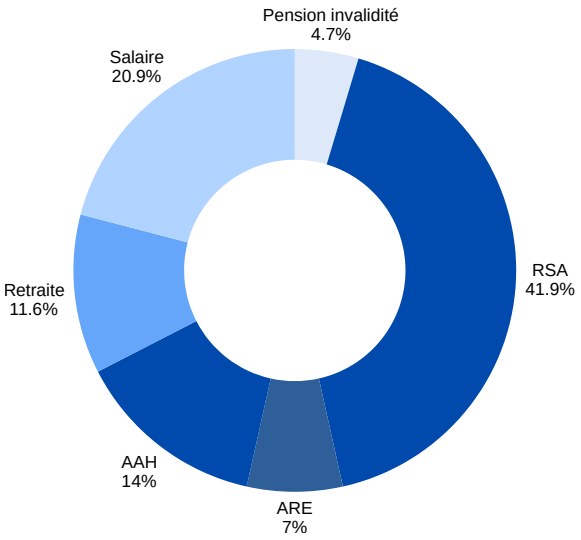
En 2025, la majorité des personnes qui ont sollicité le Collectif Mobilier / SISA habite dans le quartier de Faubourg (28%) puis dans le quartier d'Ozon (23%) puis dans le quartier Centre-Ville (16%) et pour terminer dans le quartier Jean moulin (14%).



RESSOURCES ET MOTIF DE LA DEMANDE

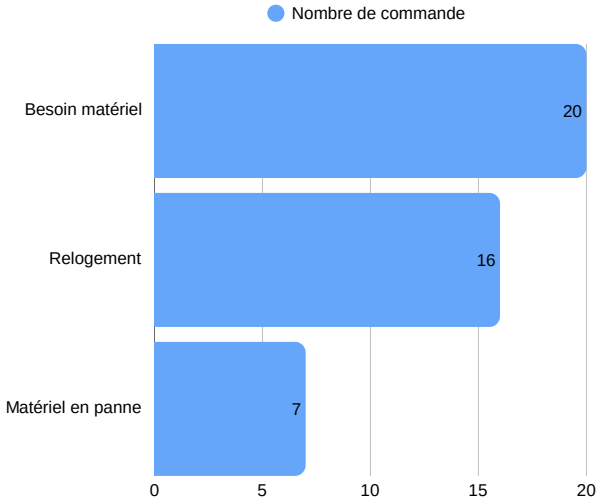
Ressources

En 2025, les bénéficiaires sont principalement des ménages percevant le RSA (42%), puis un salaire (21%) pour terminer l'AAH (14%).



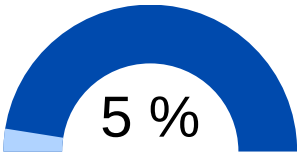
Motif de la demande

Le motif de la demande est principalement un besoin matériel (47%). En seconde position, la demande est faite dans le cadre d'un relogement (37%) et pour 16%, il s'agit d'une demande pour un matériel en panne.



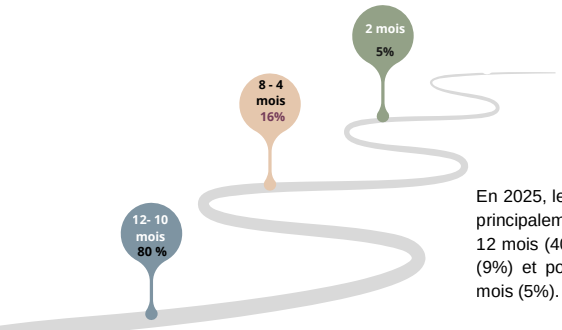
IMPAYÉS ET ÉVOLUTION DU PRIX

Impayés



En 2025, la part des impayés est de 5 % par rapport au montant global (5 710,07 €) contre 2% en 2024 et 6% en 2023

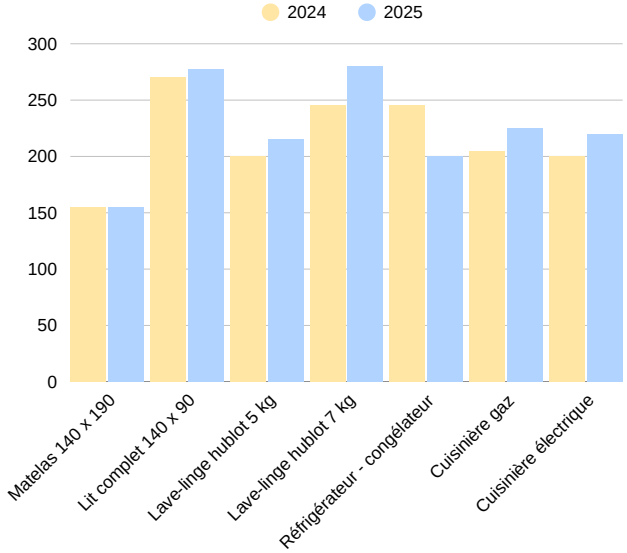
Échéanciers



En 2025, les bénéficiaires choisissent principalement un échelonnement de 12 mois (40%) 10 mois (40%) 8 mois (9%) et pour finir 4 mois (7%) et 2 mois (5%).

Évolution du prix à l'achat des équipements

Nous constatons que les prix d'acquisition de l'équipement sont restés relativement stables entre 2024 et 2025 à part le lave-linge hublot 7 kg qui a augmenté de 13%.



L'année 2026 s'annonce déterminante pour le SISA - Hébergement, marquée par des enjeux stratégiques et opérationnels majeurs :

- **Renforcer les ressources humaine**

La priorité absolue sera de pourvoir le poste de référent(e) logement, laissé vacant depuis plusieurs mois. Ce recrutement est essentiel pour garantir la continuité et la qualité de l'accompagnement des publics, dans un contexte où les besoins en logement restent critiques.

- **S'adapter aux évolutions réglementaires**

Deux chantiers structurants mobiliseront l'équipe :

  - La réforme de la tarification des CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), qui nécessitera une veille active et une adaptation des pratiques pour en maîtriser les impacts financiers et organisationnels.

  - La renégociation du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), arrivant à échéance. Ce contrat, clé de voûte du financement et de l'action du SISA pour le CHRS, devra être repensé pour répondre aux nouveaux défis du territoire et des publics accompagnés.

- **Consolider les partenariats au service des usagers**

L'équipe du SISA réaffirme sa volonté de poursuivre et amplifier son travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs locaux (institutionnels, associatifs, sociaux...). Cette dynamique partenariale, au cœur de la mission du service, permet d'agir de manière coordonnée et proactive auprès des personnes accompagnées, en s'adaptant en permanence à leurs besoins évolutifs.

En somme, 2026 sera une année charnière, où le SISA devra allier stabilité opérationnelle (recrutement, gestion des réformes) et innovation sociale (renforcement des partenariats). Ces actions convergeront vers un seul objectif : offrir un accompagnement toujours plus efficace et humain aux publics les plus vulnérables.